



Financement Pécule de vacances et 13^e mois

Belfius Banque vous avance le pécule et/ou les bonus de fins d'année (y compris les cotisations ONSS et le précompte professionnel). Vous remboursez ensuite le crédit pendant les douze mois qui suivent. Vous évitez ainsi les traditionnelles tensions de trésorerie de printemps et de fin d'année. Pour votre bonheur et celui de vos collaborateurs!



LE FINANCEMENT PÉCULE ET 13E MOIS EST LA SOLUTION IDÉALE SI VOUS VOULEZ

- > étaler le paiement du pécule et du 13e mois de vos collaborateurs
- > préserver vos liquidités disponibles
- > garder vos lignes de crédits existantes pour d'autres besoins

OPTEZ POUR UNE AUTRE SOLUTION SI...

- > vous envisagez financer des immobilisations ou d'autres besoins de liquidités
- > vous désirez financer un ajustement fiscal



CARACTÉRISTIQUES

Durée

Maximum 12 mois.

Montant

Maximum le montant du pécule et/ou des bonus de fin d'année.

Intérêt

Le taux d'intérêt est établi pour toute la durée du crédit (maximum 12 mois).

Plan de prélèvement

Immédiat en une seule fois.

Remboursements

Vous remboursez un mois après la mise à disposition des fonds par tranches mensuelles constantes, sur 12 mois maximum.

Remboursements anticipés

Un remboursement anticipé n'est autorisé que si l'emprunteur répond à la définition d'une entreprise au sens de la Loi sur le Financement des PME⁽¹⁾. Dans ce cas, une indemnité de rupture sera due, calculée sur la base du montant du crédit initialement accordé⁽²⁾.

Frais

Frais d'ouverture: 100 EUR

Fiscalité

Les intérêts et frais sont déductibles.

(1) Article 2, 4° Loi du 21-12-2013 relative à diverses dispositions concernant le financement des petites et moyennes entreprises (M.B. du 31.12.2013), tel que modifié par la Loi du 21.12.2017 (M.B. du 29.12.2017).

(2) Si le montant initialement accordé est de maximum 2 millions EUR, l'indemnité de rupture est de maximum 6 mois d'intérêt, calculée sur le montant remboursé anticipativement.



PLUS D'INFOS ?

Pour plus d'informations sur les mesures gouvernementales pour les petites et moyennes entreprises, voir www.financementdesentreprises.be.

Pour plus de renseignements relatifs aux informations et aux outils utiles destinés à améliorer l'accès au financement des entreprises et aux possibilités d'obtenir des garanties publiques, vous pouvez consulter le site www.financementdesentreprises.be/fr/accompagnement-soutien-et-garanties-publiques

Pour plus d'informations relatives aux caractéristiques des principales sûretés pouvant éventuellement être constituées et leur impact sur la demande de crédit, vous pouvez consulter les sites suivants:

- > www.financieringvanondernemen.be/fr/suretes/suretes-pourquoi
- > www.financieringvanondernemen.be/fr/suretes/quelles-suretes

DES QUESTIONS?

Votre Corporate Banker se fera un plaisir de vous donner plus d'informations et peut vous orienter vers une solution qui vous convient le mieux.

 **Belfius**
Banque & Assurances

L'organisme compétent désigné pour l'intermédiation en services bancaires et en services d'investissement et la distribution d'instruments financiers: Ombudsfin, Rue Belliard 15-17, Boîte 8, 1040 Bruxelles - ombudsfin.be.

Éditeur responsable: Belfius Banque SA, Place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles - IBAN BE23 0529 0064 6991 - BIC GKCCBEBB - RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185 - N° FSMA 19649 A - PODBB0011-1 - 10-2018